

LE JASSEUR



*volume 8
décembre 2008*

Municipalité de Saint-Samuel
140 rue de l'Église
Saint-Samuel GOZ 1GO

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 955 DU CODE MUNICIPAL
Le 3 novembre 2008

1. RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2007 :

La municipalité de Saint-Samuel complétait, en date du 31 décembre 2007, son exercice financier avec un déficit 13 242,00 \$. Ce déficit est relié aux dépenses de la fondation de la régie incendie.

Le surplus accumulé est de 68 345,00 \$ après affectation à des dépenses en immobilisations. Le rapport financier 2007 fut adopté par résolution le numéro 2008-038 et il est disponible à la municipalité pour consultation.

2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2008 :

Le 3 décembre 2007, les membres du conseil adoptaient les prévisions budgétaires de 2008 qui prévoyaient des recettes et des dépenses de 660 138,00 \$. Plusieurs montants d'argent au 31 octobre sont encore à venir. Cependant nous pouvons penser terminer l'année en respectant l'équilibre budgétaire. Un premier versement a été effectué pour l'achat du terrain dans le secteur de la rue Curé Baron au montant de 64 364,28\$.

3. PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2008 :

Le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2008 : aucune dépense n'a été prévue en immobilisation.

4. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AU BUDGET D'OPÉRATION 2009 :

Les membres du conseil travailleront en novembre à la confection du budget 2009 et tenteront de fournir les services requis par les contribuables à un taux de taxe raisonnable.

5. PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ANNÉE 2009 :

Pour l'année 2009, la municipalité prévoit réaliser quelques projets en immobilisations, des démarches sont à l'étude telles que : une bibliothèque municipale/scolaire, la rénovation au bureau municipal, recouvrement de surface dans les domaines, l'implantation de la collecte à trois (3) voies.

6. INDICATIONS QUANT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL :

En 2008 la rémunération des membres du conseil n'est pas basée sur un taux fixe annuel. La rémunération est calculée en fonction des critères suivants :

- présences aux assemblées régulières et spéciales
- présences aux réunions d'études
- niveau de responsabilité aux dossiers locaux et régionaux
- répondant quant à certains secteurs d'activités de la municipalité

pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008 la rémunération des membres du conseil est la suivante :

NOM	SALAIRE	ALLOCATION DÉPENSES
- Pierrette Doucet	6 667,07\$	2 247,62\$
- Claude Desrochers	2 125,63\$	710,84\$
- Laurent Ratté	2 574,09\$	860,79\$
- Nancy Bergeron	2 134,04\$	719,15\$
- René Bergeron	2 308,68\$	776,44\$
- René Sarazin	2 175,69\$	727,49\$
- Yannik Bissonnette	1 892,63\$	631,97\$

7. CONCLUSION :

Enfin, en décembre, lors de l'assemblée du conseil municipal, je vous présenterai officiellement le budget 2009 ainsi que le programme des dépenses en immobilisations et la taxation pour la prochaine année.

Soyez assurés, que nous ne ménagerons pas nos efforts pour vous offrir des services municipaux qui répondent le plus adéquatement à vos attentes et à vos besoins et ce, aux plus bas coûts. Vos élus(es) municipaux recherchent constamment le juste équilibre entre le plus haut niveau de service et l'effort fiscal des contribuables. Nous continuerons de nous préoccuper de votre bien-être dans la mesure de nos moyens et de vos besoins.

Pierrette Doucet, mairesse



 La construction du site internet de la Municipalité de Saint-Samuel est presque terminée. Vous pouvez déjà aller l'à consulter au www.saint-samuel.ca Bonne Visite!

AUTOUR DE LA TABLE DU CONSEIL

LUNDI 3 NOVEMBRE 2008

04- Soumissions reçues des chemins d'hiver.

Proposé par : René Bergeron

Secondé par : Yannik Bissonnette

Que le conseil municipal accorde le contrat pour le déneigement des chemins d'hiver à 9080-6589 inc. de Ste-Eulalie pour la saison 2008-2009 au montant de 63 509,02\$, 2009-2010 au montant de 66 541,16 et 2010-2011 au montant de 69 572,94 taxes incluses pour chaque année du contrat.

06- Liste de personnes endettées pour taxes.

Proposé par : Claude Desrochers

Secondé par : Laurent Ratté

Que la municipalité avise les personnes endettées pour taxes afin d'acquitter leur facture au 31 décembre ou il sera envoyé en collection à l'avocat.

07- Calendrier des séances du conseil pour l'année 2009.

« CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Bergeron, appuyé par Laurent Ratté et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2009**, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 h** :

• 12 janvier • 2 février • 2 mars • 6 avril • 4 mai • 1er juin • 6 juillet • 10 août • 14 septembre • 5 octobre • 9 novembre • 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.»

17- Ville de Warwick – politique de non résident.

Proposé par : Claude Desrochers

Secondé par : Nancy Bergeron

Que le conseil municipal a résolu de renouveler son entente aux activités de loisirs avec la ville de Warwick pour l'année 2009.

Conformément au document, les frais sont payables 50% par l'utilisateur du service et 50% par la municipalité.

Madame la mairesse et la secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite convention.

18- Ville de Victoriaville – entente de loisirs.

Proposé par : Claude Desrochers

Secondé par : Nancy Bergeron

Que le conseil municipal a résolu de renouveler son entente aux activités de loisirs avec la ville de Victoriaville pour l'année 2009.

Conformément au document, les frais sont payables 50% par l'utilisateur du service et 50% par la municipalité.

Madame la mairesse et la secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ladite convention.

Le coût de 158\$ par inscription.

19.2- Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de Madame Pascale DÉSILETS

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Samuel;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Laurent Ratté, appuyé par René Bergeron, il est résolu :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Samuel désigne Madame Pascale DÉSILETS, à titre de personne désignée au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Samuel s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par Madame Pascale DÉSILETS.

RAPPEL

Nous désirons informer tous les citoyens qu'il est strictement interdit d'encombrer la voie publique ou le trottoir quand vous nettoyez votre entrée, la neige doit être déposée dans la cours arrière et dans les limites de votre terrain. Quiconque contrevient à ce règlement se verra imposer une amende. Vous trouverez ci-joint une copie de notre règlement municipal.

Règlement numéro 203

Interdit d'encombrer la voie publique avec la neige ou tout autre sorte de débris.

Projet 1

ATTENDU que le règlement concerne l'interdiction d'encombrer la voie publique;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 12 janvier 2004

Pour ces motifs, il est proposé par madame Sandra Lampron, appuyé par monsieur Laurent Ratté et résolu unanimement par le présent règlement que soit statué et décrété ce qui suit;

Article 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2.

Nul ne peut circuler avec un véhicule qui laisse échapper sur la chaussée des débris, des déchets, de la boue, de la terre, des pierres, du gravier ou des matériaux de même nature, de même que toutes matières ou obstructions nuisibles.

Article 3.

Nettoyage :

Le conducteur ou propriétaire de véhicule en contravention à l'article qui précède, sur ordre des personnes autorisées, est contraint de nettoyer ou faire nettoyer la chaussée concernée, et à défaut de ce faire, la municipalité est autorisée à effectuer le nettoyage et les frais lui seront réclamés.

Article 4.

Responsabilité de l'entrepreneur :

Aux fins de l'application de l'article 3, un entrepreneur est responsable de ses employés, préposés ou sous-traitants. Il est interdit de jeter la neige provenant de propriétés privées ou autres dans les rues de même que dans les rivières ou sur leurs abords. Le propriétaire en contravention de ce qui précède, sur ordre des personnes autorisées, est contraint de nettoyer ou faire nettoyer sur-le-champ les lieux concernés et, à défaut de ce faire, la municipalité est autorisée à effectuer les travaux d'enlèvement de la neige aux frais du propriétaire.

Article 5.

Le conseil autorise de façon générale tout membre de la Sûreté du Québec à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction aux dispositions du présent règlement.

Article 6.

Le conseil autorise tout officier municipal désigné à délivrer, pour le compte de la municipalité, des constats d'infraction aux dispositions du présent règlement.

Article 7.

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en outre des frais, d'une amende de :

Cent dollars (100\$) pour une première infraction et de cent cinquante (150\$) en cas de récidive s'il contrevient aux dispositions du présent règlement.

Article 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion le 12 janvier 2004

Adoption du règlement le 2 février 2004

Avis public d'adoption le 3 février 2004

AVIS À TOUS LES CITOYENS

CHRONIQUES DE DÉCEMBRE...

Bonjour,

Tout d'abord, nous voulons vous aviser que depuis le 11 novembre dernier, la SDDA a changé de nom pour devenir **Gesterra**, *expert en gestion des matières résiduelles*. Cette nouvelle appellation, qui se veut la combinaison des mots « gestion et Terre », se rapproche davantage de la mission de l'entreprise qui vise la prise en charge des matières résiduelles générées par la population, dans le respect de l'environnement.

Deuxièmement, nous tenons à vous rassurer sur le traitement de vos matières recyclables en cette période difficile, mais bien réelle, pour les centres de tri dans tout le Québec. En effet, nous vous assurons que les matières que vous déposez dans votre bac vert prennent toujours le chemin du Centre de tri de **Gesterra** et non pas du lieu d'enfouissement. De plus, les gestionnaires des installations nous assurent de la qualité des matières que vous y déposez. Plutôt que de se laisser aller au défaitisme, il est plutôt nécessaire de redoubler vos efforts pour s'assurer de la qualité des matières que vous mettez dans votre bac. Consultez votre guide et votre tableau aimanté des champions du recyclage afin de maîtriser les matières acceptées et les matières refusées dans le bac vert.

Troisièmement, avec le temps des Fêtes qui approche nous vous informons qu'une collecte spéciale de sapin de Noël se tiendra dans votre municipalité au début de janvier (vous référer à votre calendrier de collecte 2009). Pour cette collecte, assurez-vous que votre sapin est déposé en bordure de rue (pas dans le bac) puisque les sapins inaccessibles ne seront pas ramassés. De plus, ne laissez pas votre sapin se faire couvrir de neige par les tempêtes ou le déneigement des voies publiques. Finalement, les sapins doivent être libérés de toutes les décorations.

Pour terminer, nous profitons de ce temps de réjouissances pour vous remercier sincèrement de vos efforts constants dans la gestion responsable des matières résiduelles et nous vous souhaitons un temps des Fêtes rempli de joies et de bonheur. Pour ceux qui voudraient soulager leurs bacs en cette période d'abondance, nous vous invitons également à consulter la chronique éco-cadeaux sur le site suivant www.crecq.qc.ca.

Par vos gestes, vous contribuez à diminuer les quantités de matières qui vont dans le lieu d'enfouissement et à réduire les impacts sur l'environnement.

IMPORTANT IMPORTANT

Citoyens(nes) de St-Samuel,

Nous désirons vous informer que **l'horaire des ordures ménagères** sera modifié :

- **Le mardi 30 décembre 2008.**

Nous vous demandons de disposer vos bacs la veille de la journée mentionnée ci-haut puisque les heures de collectes peuvent différer des heures habituelles.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

AVIS À TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-SAMUEL

Dès janvier 2009, notre fournisseur de collecte d'ordure et de récupération sera Gaudreau Environnement. Vu ce changement de convention, la tarification sera modifiée : La municipalité chargera la collecte de base à votre résidence, à votre commerce et/ou votre ferme. C'est-à-dire, le tarif comprend seulement un bac noir lors des ordures, seulement un bac vert lors de la récupération et Gaudreau vous chargera pour tous les bacs supplémentaires que chaque résidence, commerce ou ferme possèdera. Vous pouvez communiquer chez Gaudreau 819 758-8378.

En avril 2009, les résidents recevront un bac brun pour les matières putrescibles (compostes). Pour des informations supplémentaires n'hésitez pas à communiquer au 819 353-1242.

Merci de votre compréhension.

RECHERCHE LOGEMENT

Quand une personne recherche un logement ou une maison, la première place où elle téléphone c'est souvent au bureau municipal. Alors si vous avez un logement ou une maison à vendre ou à louer, veuillez téléphoner au 819-353-1242. Merci.

PARUTION DU JASEUR

La prochaine parution du Jaseur sera en février. S'il vous plaît nous faire parvenir vos articles avant le 1^{er} février. Merci

FERMETURE PÉRIODE DES FÊTES

Bureau municipal :	19 décembre 2008 au 6 janvier 2009
Bibliothèque municipale;	19 décembre 2008 au 6 janvier 2009
Bureau de poste :	25 – 26 décembre et 1 ^{er} janvier 2009

JOYEUX TEMPS DES FÊTES

Les membres du conseil municipal et le personnel vous offrent leurs Meilleurs Vœux. Non seulement pour la période des Fêtes, mais pour toute l'année à venir.



Des nouvelles de l'école... (décembre 2008)

- Toutes les rénovations à l'école sont maintenant terminées et tous les petits ajustements aussi complétés. Nous en sommes bien fiers !
- Les décomptes officiels pour la levée de fonds ne sont toujours pas complétés.
- Avec le temps froid... Quoi de mieux qu'un dictionnaire et rallye-image !!! Les rallyes sont disponibles au dépanneur Bergeron et par les enfants de l'école au coût de 5 \$ jusqu'au 15 janvier 2009. Le thème de celui-ci est « Au Cirque». Merci Lou ! Tes fidèles t'en sont très reconnaissants !
- Un gros oubli a été fait lors de la parution du dernier jaseur... Nous tenons à remercier très sincèrement Mme. Guylaine Boulanger (parent au CÉ depuis septembre 2005) pour tous les bons moments passés avec elle. C'est grâce à elle que les enfants ont connu «Les midis animés» l'an passé.
- Une collecte de denrées non périssables pour le temps des Fêtes se fera à l'école et ce jusqu'au 15 décembre. (aliments en conserve, soupe, pâtes alimentaires, confitures... biscuits, papier hygiénique, dentifrice, savon.....etc.....etc.....)
- L'inscription pour l'année scolaire 2009-2010 est présentement en cours :
Pour **PASSE-PARTOUT** (préparation à la maternelle)
(avoir 4 ans avant le 1^{er} octobre 2009)
et pour la **MATERNELLE** (avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2009)

Vous devez vous présenter : **au secrétariat de l'école N. D. Assomption**
Au 14 rue Champlain
Victoriaville
819-752-2407

En compagnie de votre enfant et avoir en votre possession l'original du certificat de naissance, grand format, émis par le Directeur de l'état civil.

Heureux temps des Fêtes en compagnie de vos petits amours !



Yvon
VALLIÈRES
Richmond

Un député de chez nous, pour vous!



« Continuons à travailler ensemble à
la prospérité de notre comté.
Le 8 décembre, je compte sur votre appui. »

**L'ÉCONOMIE OUI
D'ABORD**

À VENDRE

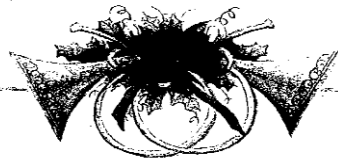
Lave-vaisselle de marque GE blanc. Seulement 2 ans d'usure.
Très propre et en excellente condition. 175\$

4 pneus d'hiver WinterMaster Plus 40% d'usure. (185/75R14) 75\$ pour les 4.

Machine à coudre antique SINGER (noir et or) avec meuble en bois.
Fonctionne. Idéal pour décor antique. 80\$

Chantal Dionne
819-353-1486

Machine à coudre Singer en très bon état, meuble avec chaise, 25 ans d'usure, 25,00\$
Tél. : 819 353-1678



*Les dirigeants et le personnel
de la
Caisse Desjardins de Daveluyville
vous offrent leurs Meilleurs Vœux
à l'occasion de Noël et du Nouvel An*

*HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES
Votre Caisse Desjardins de Daveluyville sera*

FERMÉE

*Les 25 et 26 décembre 2008
ainsi que
les 1^{er} et 2 janvier 2009*

OUVERTE

*Aux heures habituelles
les 24 et 31 décembre 2008*



*



Père Noël des enfants 2008

(centre Le Samuelois)

6 décembre

*15h00 Spectacle pour les enfants,
par Colombe Luneau de Warwick*

Habillez-vous chaudement si la température le permet nous irons en

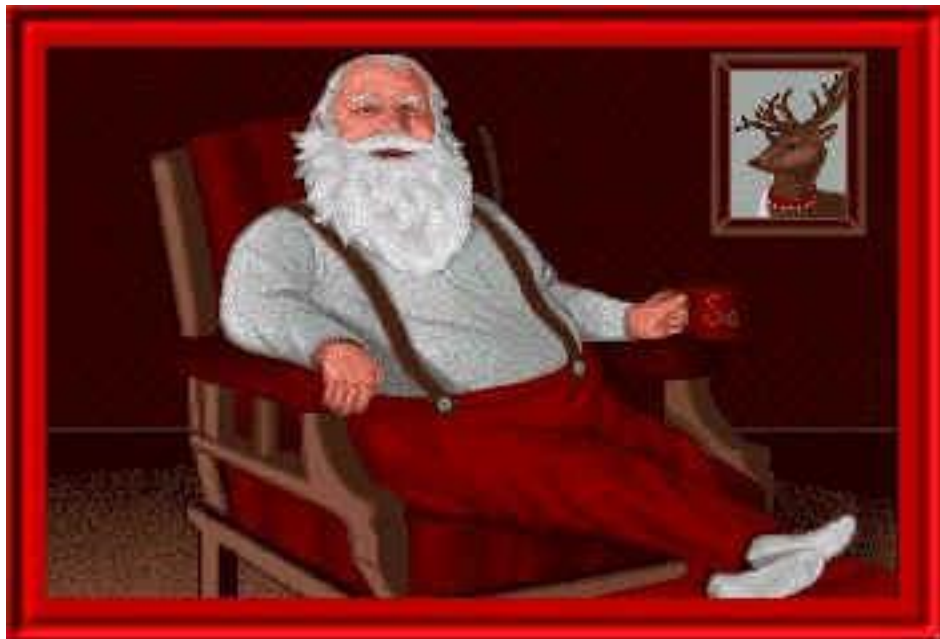
Balade dans les rues du village

Souper spaghetti

(A la loge des Moose)

- de 12 ans : gratuit

12 ans et + : 6,00\$





Horaire des célébrations pour Noël et Jour de l'An

Pour les 4 paroisses de notre secteur pastoral

	Ste-Anne du du Sault	St-Rosaire	St-Samuel	St-Valère
24 Décembre <i>(mercredi)</i>	16h00 22h30	20h 30	22h 30	20h 30
25 Décembre <i>(jeudi)</i>	9h 30	Pas de messe	Pas de messe	10h 00
1^{er} Janvier <i>(jeudi)</i>	9h30	11h 00	10h 30	9h 00
Célébrations de La NATIVITÉ pour les jeunes familles	14 déc. (dimanche) 14h00	-----	-----	13 déc. (samedi) 16h 00
Célébrations du PARDON	21 déc. (dimanche) 19h30	-----	17 déc. (mercredi) 19h30	-----



UN CONCOURS POUR LE NOM DE NOTRE UNITÉ PASTORALE

Les 4 paroisses de notre secteur pastoral sont regroupées depuis 2 ans sous la responsabilité d'un seul curé. Ce sont les paroisses Ste-Anne de Daveluyville, St-Rosaire, St-Samuel et St-Valère.

D'autres pas sont faits aussi pour vivre ensemble une unité pastorale :

- une même équipe pastorale est mandatée par l'évêque pour les 4 paroisses (elle est composée des agentes de pastorale Line Grenier et Noëlla Morissette, d'un stagiaire Gabriel Grégoire et du curé André Genest)
- plusieurs activités se réalisent en commun
- bientôt un projet pastoral unique sera proposé pour l'ensemble du secteur.

Il manque maintenant un nom qui pourrait identifier notre unité pastorale.

Nous lançons un concours pour trouver un nom.

Faites appel à votre imagination.

Proposez autant de noms que vous le désirez.

Vous inscrivez sur un papier le nom de l'unité que vous suggérez de même que votre nom et votre numéro de téléphone.

Vous le remettez soit à l'église, soit à votre bureau municipal, soit à un membre de l'équipe pastorale.

La date limite du concours est le 31 décembre 2008.

La personne gagnante se méritera un prix.

Rencontre des familles des baptisés

Une belle activité s'est déroulée récemment avec les parents qui ont fait baptiser un enfant au cours de la dernière année dans les 4 paroisses de notre secteur. Un brunch leur était offert à la salle communautaire de Daveluyville.

Une trentaine d'adultes, parents et grands-parents, et une douzaine d'enfants y étaient présents.

Cette activité leur a permis de fraterniser entre eux. Par le moyen d'un bricolage, ils ont réalisé un portrait de leur famille. Il leur a été donné des informations sur différentes activités qui leur étaient offertes pour donner un suivi au baptême. Ils ont pu repartir avec des souvenirs pour les parents et pour les enfants.

Une belle rencontre organisée par l'équipe de préparation au baptême, vécue dans la joie et la fraternité et grandement appréciée par les familles présentes.



Sacrement de la confirmation des adultes

Vous n'êtes pas confirmé-e et vous souhaitez vous marier prochainement, ou encore on compte sur vous pour être parrain ou marraine d'un enfant? Ou vous désirez tout simplement faire un nouveau bout de chemin dans la foi?

Une célébration diocésaine de la confirmation des adultes (à partir de l'âge du CEGEP) sera présidée le samedi 30 mai 2009 par notre évêque, Mgr Raymond St-Gelais. Mais vous devinez bien qu'un temps de préparation et de cheminement est nécessaire à cet événement de foi : il est donc grand temps d'y penser et de vous inscrire.

Vous êtes intéressé-e à demander la confirmation pour vous-même? Ou encore vous connaissez un adulte qui pourrait l'être? **Les personnes qui portent ce désir doivent se manifester à nous dès que possible.**

Veillez contacter : Gabriel Grégoire
Téléphone : 819-367-2308



AU SUJET DE LA GARDERIE :

Les Trésors de Sam

Bonjour,

Un p'tit mot pour vous dire que le **NOUVEAU GROUPE A DÉMARRER** à la mi-novembre. Le nouveau groupe est complet (*on continue quand même de prendre des inscriptions*). Nous sommes très heureux d'accueillir de nouvelles familles dans notre service de garde. **BIENVENUE !!!**

Aujourd'hui, nous voulons prendre le temps de vous parler de certains de nos SERVICES.

SAVIEZ-VOUS QUE NOUS AVONS UN

HORAIRE ATYPIQUE : La garderie peut offrir un service de garde hors des heures habituelles, toujours conditionnel au respect du ratio pour une période prédéterminée.

Exemple : L'horaire de la garderie est de 7h00 à 17h45

ET

Supposons que pendant les récoltes au mois de juin vous avez besoin de notre service entre 6h00 et 7h00, nous pouvons ouvrir le service à 6h00 mais il faut toujours respecter le ratio exigé qui est : 5 enfants entre 0-18 mois **OU** 8 enfants entre 18 -59 mois.

N.B. : Les enfants doivent être déjà inscrits au service de garde.

SAVIEZ-VOUS QUE

Notre garderie veut et peut **INTÉGRER des enfants handicapés**, tout en maintenant un service de garde de qualité pour tous. L'intégration d'un enfant handicapé dans notre service lui fournit l'occasion d'explorer ses ressources personnelles et d'apprendre à fonctionner dans un nouveau milieu de vie avec d'autres adultes et d'autres enfants.

Toutefois, il est possible que l'enfant ne puisse s'adapter au fonctionnement et d'autre part, notre service peut ne pas être en mesure de répondre aux attentes des parents et aux besoins particuliers de l'enfant handicapé donc il est très important de rencontrer, échanger et collaborer avec les parents.

Notre service de garde se veut un lieu d'acceptation sans préjugé face à l'enfant et aux parents ainsi qu'à ses proches. Nous portons **attention aux différents facteurs** de risques (**handicap, maladie, négligence, retard...**) qui peuvent accompagner l'enfant. Avec le soutien du ministère de la Famille et des Aînés, nous cherchons à fournir différents facteurs de protection EX : soutien, aide professionnelle comme : l'orthophoniste, éducatrice spécialisée, CSSSAE (centre de santé et de services sociaux d'Athabaska et de l'Érable), CSDI (centre de service en déficience intellectuelle), psychologue et l'intégration d'un enfant handicapé...) qui peuvent aider autant aux enfants qu'aux parents.

Nous sommes sensibilisés au fait que chaque enfant qui vit une difficulté, retrouve un bon équilibre pour un développement harmonieux.

N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS,

Centre de services à la communauté, la garderie LES TRÉSORS DE SAM

Mme Line Nolet
Coordonnatrice

et Mme Danielle Riel Désilets
Superviseure



489 rang 3 St-Samuel
819- 353- 1863





UNE INVITATION POUR TOI !
AGE D'OR de ST-SAMUEL

*En ce début de décembre, il me fait plaisir
 de vous inviter à notre SOUPER DES FÊTES*

Souper et soirée en musique et chansons

*Le DUO GAËTANE ET ROBERT s'occupera de l'animation musicale Plaisir assuré pour toutes
 et tous "aux couleurs du Temps des Fêtes" !*

DATE : 19 décembre **Heure : 18h00**

ENDROIT : Centre Le Samuelois de St-Samuel

PRIX : Membre : \$5.00 **Non-membre : \$ 10.00**



** Une réponse avant le 15 décembre **wp**
 pour confirmer votre présence.*

Rejoindre : Marielle : 353-1665 ou Antoinette : 353-2201

RAPPEL



♥ Je veux aussi vous rappeler qu'à **chaque semaine, il y a des jeux** pour vous au Centre Le Samuelois et vous êtes les bienvenus(es) !

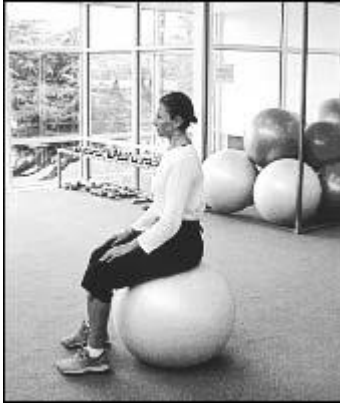
♥ Précision au sujet de notre repas "Cabane à Sucre" en avril :

Pour les personnes qui préfèrent prendre le repas du midi, elles recevront le \$5.00 de remise, sur présentation de la preuve de repas (facture)

Joyeuses Fêtes à toutes et tous !!!

Antoinette Bergeron, présidente





COURS TONUS MUSCULAIRE ET AÉROMIX

Au centre Le Samuelois

Période d'inscription : du 5 au 11 janvier 2009,
par téléphone au Centre Multi-Sports, 819-358-5051

Horaire

Tonus Musculaire : lundi à 19h30
Du 12 janvier au 16 mars 2009

Aéromix : mercredi à 18h30
Du 14 janvier au 18 mars 2009



Coût
60\$ pour 10 cours

VOUS DEVEZ AVOIR UN BALLON SUISSE
ET UNE PAIRE DE POIDS LIBRE
POUR CHAQUE COURS.

AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS

Rappel au sondage

Très important, pour tous ceux qui n'ont pas répondu au sondage d'octobre.

S.V.P. nous faire parvenir votre réponse le plus tôt possible, qu'elle soit positive ou négative, nous avons besoin d'une réponse.

Ce sondage est très important pour définir les besoins liés aux services de santé d'Avenues Santé Bois-Francis.

Si vous n'avez plus le questionnaire, veuillez téléphoner à la municipalité
819-353-1242

Merci de votre collaboration

BONJOUR À TOUS

Nous remercions les résidents de St-Samuel pour l'obtention des droits de passage. Au mois d'octobre, M. Léo Gauthier a été nommé au poste de président du Club de V.T.T. des Bois-Francis. Léo aime faire du v.t.t. et il veut aider à améliorer et continuer le développement du Club V.T.T. des Bois-Francis. Au mois de novembre, j'ai été nommé au poste de directeur du secteur St-Samuel. Aimant faire du V.T.T. je veux faire ma part et aider Léo et le club pour avoir de beaux sentiers. Cette année, l'objectif premier est de passer la surfaceuse le plus souvent possible pour faire du v.t.t. agréablement. On veut avoir du fun. Il y a beaucoup de gens qui font du v.t.t. ici à St-Samuel. Prenez votre carte de membre de v.t.t. à l'Épicerie Bergeron et tous les revenus iront pour l'entretien des sentiers du Club V.T.T. des Bois-Francis. Parlons-en à nos amis, vendons le plus de cartes possible et nous pourrions agrandir le nombre de kilomètres de sentier. Pour avoir une belle croissance du club, il serait nécessaire d'avoir des bénévoles pour nous aider dans la région. Il serait très intéressant d'avoir une belle liste de bénévoles.

Un message très important : Si nous voulons garder nos droits de passage et même en acquérir d'autres dans l'avenir, il est très **important** de faire attention au **bruit**, à la **vitesse** et de faire correctement nos **arrêts obligatoires**. Encourageons nos commanditaires, ils sont très importants dans la continuité et l'avenir du v.t.t. et merci à eux. Bonne saison et amusez-vous bien, dans le respect des uns et des autres. Vous avez besoin de quelques trucs pour ne pas geler cet hiver!!!

Appelez-moi : Steve Cormier 819-740-9470 directeur

Léo Gauthier 819-353-2853 président

Club des Bois-Francis

Merci à tous

Le Carrefour Jeunesse Emploi du comté de Richmond dessert votre municipalité en offrant des services-conseils gratuits aux jeunes de 16 à 35 ans : aide à la recherche d'emploi, rédaction de CV et de lettre de présentation, préparation à l'entrevue, aide au choix de carrière et au pré-démarrage d'entreprise.

Vous pouvez rejoindre notre bureau en appelant au : **819-358-9838** ou **1-888-524-4446** et nous vous fixerons un rendez-vous avec une conseillère.

Pour la période du temps des fêtes, notre bureau sera fermé du lundi 22 décembre 2008 au lundi 5 janvier 2009.

Les questions embêtantes en entrevue

Parlez-moi de vous.

Ici, tu peux retourner la question à l'employeur à savoir s'il veut avoir des renseignements axés sur le côté professionnel ou personnel. Tu orientes ensuite ta réponse sur ce que désire l'employeur. Ta réponse doit être brève. Il est primordial de faire le lien entre ton bagage personnel et les qualités professionnelles et personnelles exigées par l'employeur. Par exemple, pour un poste de commis-vendeuse, tu te dois de démontrer que tu possèdes des habiletés sociales et de l'entregent. À la fin de ta réponse, assure-toi auprès de l'employeur que tu as bien répondu à ses attentes par rapport à cette question.

Quel est votre principal défaut ou point faible ?

Ne mens pas ! N'invente pas un défaut. Il est important d'en dire un vrai, mais qui n'a pas d'impact majeur sur ton futur travail. Il faut aussi mentionner à l'employeur que tu es conscient de ta faiblesse et que tu travailles pour l'améliorer.

Pourquoi devrions-nous vous embaucher plutôt qu'un autre ?

Ne parle pas contre les autres candidats et ne te compare pas à eux ! Il faut montrer ton intérêt pour ce poste et les forces que tu possèdes pour satisfaire à ses exigences. Montre un trait de ta personnalité qui donnerait le goût à un employeur de te compter parmi son équipe. Parle aussi de ton expérience et de ta formation s'ils peuvent t'apporter un peu plus auprès de l'employeur.

Voici trois points qui reviennent très très souvent lors des entrevues et auxquels nous ne savons pas trop comment répondre...Espérons que ces petites informations sauront vous aider...Nous poursuivrons lors du prochain journal.

PASSEZ UN AGRÉABLE TEMPS DES FÊTES ET SOYEZ PRUDENTS EN TOUT !

Mélissa & Jocelyne

Carrefour Jeunesse-Emploi du comté de Richmond, bureau de Warwick

BUREAU MUNICIPAL : 140, rue de l'Église Téléphone 819 353-1242
Saint-Samuel G0Z 1G0 Télécopieur 819 353-1499

HEURES D'OUVERTURES : Lundi, mercredi et jeudi de 8H30 à 15H30

Site Internet : www.saint-samuel.ca **Courriel** : info@saint-samuel.ca

MEMBRES DU CONSEIL :

Pierrette Doucet, mairesse 353-2783 **Courriel** : mairie@saint-samuel.ca
Yanick Bissonnette, conseiller 353-2733 Laurent Ratté, conseiller 353-9232
Claude Desrochers, conseiller 353-1443 Nancy Bergeron, conseillère 353-2896
René Bergeron, conseiller 353-2535

Suzie Constant directrice générale et location du centre 819 353-1242

Pascale Désilets inspectrice en bâtiment 819 353-1242 **Courriel** : permis@saint-samuel.ca

Jean-Noël Houle inspecteur en voirie 353-1242 ou 795-5036

SPAA plainte de chien, perdu un chien, chien errant tél : 758-4444

Comité de l'Âge d'Or : Antoinette Bergeron, présidente 353-2201

Comité des axes de la pastorale : André Genest, prêtre 353-2205

Centre de service à la communauté: Anny Constant, présidente 225-8029

Chorale : Colette Bergeron 353-2918

Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) Laurent Ratté, président 353-9232

Corporation de développement

de Saint-Samuel (CDSS) : Donnal Massé, président 353-1855

École : Claudia Doucet 336-3923

Fabrique et Marquilliers: Antoinette Bergeron, présidente 353-2201

Loisirs St-Samuel : Maxime Arseneault 353-1455

Femmes Moose : Armande Denoncourt 353-2557

Hommes Moose : Gilles Turmel 353-2713

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

143, rue de l'Église

Les mercredis de 18H30 à 20H30 353-2642

Responsable : Suzie Constant Répondante : Pierrette Doucet

NUMÉROS UTILES

Service incendie	911	Bureau de poste	353-2203
Urgence	911	Garderie Trésors de Sam	353-1863
Info Santé	811	École Centrale	353-2378
Police	752-4545	Presbytère	353-2205
Ambulance	758-1596		